

RECUEIL ESP DE 2011

RECUEIL INTERNATIONAL SUR LE PROGRAMME RENFORCÉ D'INSPECTIONS À L'OCCASION DES VISITES DES VRAQUIERS ET DES PÉTROLIERS, 2011

ÉDITION DE 2020

Supplément

Janvier 2026

Depuis la publication de l'édition de 2020 du Recueil international sur le programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des vraquiers et des pétroliers, 2011 (Recueil ESP de 2011), les amendements ci-après ont été adoptés par le Comité de la sécurité maritime (MSC), lors de sa cent huitième session.

Supplément

Résolution	Modifie	Date d'entrée en vigueur	Page
MSC.553(108)	Annexe A (visite des vraquiers) Partie A (vraquiers à muraille simple) Annexe 5 (Procédures d'approbation et d'agrément d'une entreprise chargée d'effectuer les mesures d'épaisseur des structures de la coque) Partie B (vraquiers à double muraille) Annexe 5 (Procédures d'approbation et d'agrément d'une entreprise chargée d'effectuer les mesures d'épaisseur des structures de la coque)	1er janvier 2026	2
	Annexe B (visite des pétroliers) Partie A (pétroliers à double coque) Annexe 8 (Procédures d'approbation et d'agrément d'une entreprise chargée d'effectuer les mesures d'épaisseur des structures de la coque) Partie B (autres que les pétroliers à double coque) Annexe 7 (Procédures d'approbation et d'agrément d'une entreprise chargée d'effectuer les mesures d'épaisseur des structures de la coque)		3

Résolution MSC.553(108)

adoptée le 23 mai 2024

Annexe A

Recueil sur le programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des vraquiers

Partie A

Recueil sur le programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des vraquiers à muraille simple

Annexe 5

Procédures d'approbation et d'agrément d'une entreprise chargée d'effectuer les mesures d'épaisseur des structures de la coque

2 Procédures d'approbation et d'agrément

Audit de l'entreprise

1 Le texte du paragraphe 2.2 est remplacé par le texte suivant :

«2.2 Lorsque les documents ont été soumis et que les résultats sont jugés satisfaisants, l'Administration doit procéder à un audit de l'entreprise pour vérifier que son organisation et sa gestion sont conformes aux indications figurant dans les documents soumis et que celle-ci est capable de se charger des mesures d'épaisseur des structures de la coque des navires.»

Partie B

Recueil sur le programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des vraquiers à double muraille

Annexe 5

Procédures d'approbation et d'agrément d'une entreprise chargée d'effectuer les mesures d'épaisseur des structures de la coque

2 Procédures d'approbation et d'agrément

Audit de l'entreprise

2 Le texte du paragraphe 2.2 est remplacé par le texte suivant :

«2.2 Lorsque les documents ont été soumis et que les résultats sont jugés satisfaisants, l'Administration doit procéder à un audit de l'entreprise pour vérifier que son organisation et sa gestion sont conformes aux indications figurant dans les documents soumis et que celle-ci est capable de se charger des mesures d'épaisseur des structures de la coque des navires.»

Annexe B

Recueil sur le programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des pétroliers

Partie A

Recueil sur le programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des pétroliers à double coque

Annexe 8

Procédures d'approbation et d'agrément d'une entreprise chargée d'effectuer les mesures d'épaisseur des structures de la coque

2 Procédures d'approbation et d'agrément

Présentation des documents

3 *Le chapeau du paragraphe 2.1 est remplacé par le texte suivant :*

«2.1 Les documents ci-après doivent être soumis à l'Administration pour approbation :»

Audit de l'entreprise

4 *Le texte du paragraphe 2.2 est remplacé par le texte suivant :*

«2.2 Lorsque les documents ont été soumis et que les résultats sont jugés satisfaisants, l'Administration doit procéder à un audit de l'entreprise pour vérifier que son organisation et sa gestion sont conformes aux indications figurant dans les documents soumis et que celle-ci est capable de se charger des mesures d'épaisseur des structures de la coque des navires.»

Partie B

Recueil sur le programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des pétroliers autres que les pétroliers à double coque

Annexe 7

Procédures d'approbation et d'agrément d'une entreprise chargée d'effectuer les mesures d'épaisseur des structures de la coque

2 Procédures d'approbation et d'agrément

Présentation des documents

5 *Le chapeau du paragraphe 2.1 est remplacé par le texte suivant :*

«2.1 Les documents ci-après doivent être soumis à l'Administration pour approbation :»

Audit de l'entreprise

6 *Le texte du paragraphe 2.2 est remplacé par le texte suivant :*

«2.2 Lorsque les documents ont été soumis et que les résultats sont jugés satisfaisants, l'Administration doit procéder à un audit de l'entreprise pour vérifier que son organisation et sa gestion sont conformes aux indications figurant dans les documents soumis et que celle-ci est capable de se charger des mesures d'épaisseur des structures de la coque des navires.»